

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLERMONT DU 12 JUILLET 2024

Séance du 12 juillet 2024

Date de la convocation : 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Clermont, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur VIDAL Benoît, le maire.

Présents : Mme BASTIAT Mélanie, M. GEFFARD Stéphane, Mme HOLVOET Angélique, Mme HOLVOET Rachel, Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia, Mme LAFOURCADE Stéphanie, Mme MANCIET Lucine, M. MENEGALDO Gilbert, Mme NAVARRE Béatrice, M. VIDAL Benoît.

Absents / excusés : M. LAVIELLE Alexandre (pouvoir donné à Mme Mélanie BASTIAT), Mme SINGUERLIN Judith.

Secrétaire de séance : Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia

Séance ouverte à 20h00

La majorité des membres du conseil municipal sont présents, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal
- Subvention exceptionnelle - coopérative scolaire
- Bilan de la concertation et de l'arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 8 - Abstention : 3

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de la directrice de l'école publique Marie Dubern afin de financer un projet.

Le coût total du projet est de 4 276 €.

La coopérative scolaire, l'association des parents d'élèves de Clermont ainsi que le département financeront en partie ce projet.

Monsieur le Maire propose que la commune participe exceptionnellement à ce projet à hauteur de 500 €, cette dépense sera financée par la somme inscrite au budget primitif à l'article 624 - transport de biens et transports collectifs - somme initialement prévue pour le transport des enfants à la piscine (prestation non réalisée cette année).

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- Décide d'allouer une aide exceptionnelle pour le financement du projet d'un montant de 500 €,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention,
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

BILAN DE LA CONCERTATION ET DE L'ARRET DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 07 juin 2024, par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du 17 au 21 juin 2024 en mairie afin de permettre au public de formuler ses observations.

Le maire présente le bilan de cette concertation : 0 personne ayant consigné des observations sur le registre.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, à 11 voix pour :

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après et localisés sur le portail cartographique EnR :

- ZAEnR photovoltaïques :
 - PV toitures
 - L'ensemble du territoire de la commune de Clermont, d'une surface totale de 1502ha, peut-être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture,
 - PV ombrières
 - La parcelle cadastrée section A n°0764 d'une contenance de 925m², dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourrait être retenue comme zone d'accélération pour un projet d'ombrières photovoltaïques,
- Charge le maire de notifier la présente délibération.

Questions diverses :

- Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Compte-rendu des commissions communales :
 - La commission finances, budget
 - La commission appels d'offre et achats
 - La commission bâtiments communaux, voirie, urbanisme, sécurité et embellissement
 - La commission gestion quotidienne, service technique et gestion du personnel
 - La commission éducation, enfance et jeunesse
 - La commission action sociale et santé
 - La commission associations, fêtes et cérémonies
 - La commission locations des salles communales
 - La commission développement économique
 - La commission communication
 - La commission numérique
 - La commission cimetière
- Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations.

- 2024 - 35 : ALPI : renouvellement des ordinateurs portables de l'école : 700 €
- 2024 - 36 : LABRUQUERE : fourniture et pose d'un rayonnage : 427,08 €
- 2024 - 37 : MOB-MOB : tables restauration scolaire : 635,71 €
- 2024 - 38 : CHRESTIA : vêtement de travail : 744,40 €
- 2024 - 39 : DECATHLON PRO : divers pour city scorer + range vélos : 162 €
- 2024 - 40 : ADEQUAT : 3 558,66 €
 - jeux projet des enfants - conseil des enfants
 - divers pour city : poubelle - vitrines
 - miroirs pour voirie
 - banc maternelle

2024 - 41 : ONF : vente de bois

2024 - 42 : COPYTEL : Scan de 5 plans : 45 €

Benoît VIDAL : c'est pour le projet de fermeture du hall des sports : plan + permis de construire lancé et financé par la commune. Les travaux et les fournitures seraient assumés par Cultur'arts.

Rachel HOLVOET : si dissolution de cultur'arts, que va devenir le local ?

Benoît VIDAL : cela reste propriété de la commune comme les WC de l'église fait par AE2M.

Pour le local des agents techniques, nous allons visiter des hangars pour la location.

Lucine MANCIET : où en est le nouveau chiffrage des plans de l'architecte ?

Benoît VIDAL : le chiffrage est toujours trop élevé pour les finances de la commune.

2024 - 43 : JP2M : remplacement ballon d'eau chaude 200L : 1 253,04 €

Somme totale : 7 525,89€
Total depuis le 01.01.2024 : 50 484,01 €

Compte-rendu des commissions communales

La commission finances, budget :

La commission appels d'offre et achats :

La commission bâtiments communaux, voirie, urbanisme, sécurité et embellissement :

Stéphane GEFARD : rencontre avec les associations pour la fermeture de l'arrière du hall des sports.

Pour le local des agents techniques : le chiffrage d'une construction est trop élevé. 2 hangars privés sont à l'étude pour de la location.

Chemin de choutucq : dans l'attente du devis de Bautiaa.

Fuite d'eau de l'école : réparation en régie pour la somme d'environ 500 € donc une économie puisque nous n'avons pas sollicité d'entreprise. Nous avons sollicité la Sogedo et les Eschourdes pour une demande de dégrèvement (suite à la surconsommation). Il n'y a pas de prise en charge par l'assurance.

Les agents vont se charger d'effectuer la peinture au sol (signalisation), ils se chargent également du fauchage communal avant les fêtes patronales.

Des travaux d'élagage sont prévus le 18 et 19 juillet route de Casselon, la route sera fermée avec déviation par la route de la Carrère + élagage d'un chêne chemin du Bousquet et abattage des leylandies au local des cantonniers.

Nous avons été sollicités par un administré pour l'entretien du columbarium au cimetière.

La commission gestion quotidienne, service technique et gestion du personnel :

Rachel HOLVOET : Le 17/06, à la demande de la commission, nous avons rencontré le personnel communal.

Tous les agents étaient présents ainsi que B. VIDAL, S. GEFARD, R. HOLVET et M. BASTIAT (seul A. LAVIELLE de la commission était absent). L'objectif était de recueillir les remarques des agents et rappeler l'importance de la communication.

Les remarques remontées par les agents :

- Manque de confiance des administrés envers les employés communaux + manque de soutien du conseil,

- Manque de reconnaissance,
- Peu de présence lors de manifestations à leur égard,
- Volonté de faire évoluer la commune,
- Bon fonctionnement dans l'équipe mais beaucoup de divergences au sein de leur direction.

Les remarques des élus :

- Confirmation que certains administrés ne restent à leur place,
- Débordement du budget cantine relevé,
- Remontées tardives sur certains évènements,
- Excuses sur les absences des conseillers (planning perso),
- 2 réunions annuelles prévues,
- + d'osmose souhaitée au sein du conseil,
- Lien de confiance réciproque et respectueuse souhaité,
- + de réunions terrains incluant les employés communaux.

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : Quel est le ressenti de cette réunion par les agents ?

Rachel HOLVOET : bon ressenti de leur part mais il la trouve trop tardive.

Stéphane GEFARD : il y a eu une convocation car sinon ils ne seraient pas venus.

Rachel HOLVOET : il y a des problèmes d'égo, de mauvais départs.

Stéphane GEFARD : au sein de leur équipe tout va bien, c'est avec le conseil qu'il y a mésentente.

Béatrice NAVARRE : dommage que le conseil entier n'ait pas été prévenu. Fonctionnement trop sectaire.

La commission éducation, enfance et jeunesse :

Stéphane GEFARD : 57 élèves à la rentrée. J'ai perdu beaucoup de temps pour répondre à de fausses rumeurs, certains parents œuvrent à déstabiliser l'école. Les parents concernés ont été reçus pour des éclaircissements et je rappelle la différence entre le service périscolaire et l'éducation nationale.

J'ai rencontré le conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour le financement sur le temps périscolaire à la pause méridienne et le plan mercredi par la CAF.

Je note un problème de confidentialité sur les informations de la commission éducation divulguées dès le lendemain aux administrés ou aux employés communaux donc ne pas s'étonner du manque de communication.

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : présence de 4 jeunes « argent de poche » sur les vacances d'été pour le nettoyage de l'école, avec le service technique...

La commission action sociale et santé :

Stéphanie LAFOURCADE : fêtes de parents : 5-6 familles visitées avec un bavoir et un olivier comme cadeaux - nous avons été très bien accueillies.

Rachel HOVOET : la journée ados du 17 juin, 12 jeunes présents : ils ont mangé pizza le midi au city, intervention de la gendarmerie dans l'après-midi sur les dangers de la drogue et de l'alcool, initiation aux quilles avec le goûter et le soir soirée ciné avec diffusion d'un film. La journée a été une réussite. A voir pour une soirée ciné en août ?

Béatrice NAVARRE : octobre rose : la journée retenue est le 6 octobre - les associations et la ligue ont été contactées.

La commission associations, fêtes et cérémonies :

Béatrice NAVARRE : prochaine cérémonie : la fête du 14/07 - les anciens combattants ont été prévenus + la communication sur les réseaux et affiche en mairie.

Ensuite, les fêtes patronales : pot offert par la municipalité le vendredi 19/07

La commission locations de salles :

Béatrice NAVARRE : Pour les locations des salles : planning de MCB à confirmer.

La commission développement économique :

Béatrice NAVARRE : lancement réussi pour le nouveau boulanger de la commune.

La commission communication :

Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA : inscription réalisée pour une formation pour le nouveau site internet. Le prochain magazine de la commune sera publié courant septembre.

Benoît VIDAL : mise en place de l'antenne 3G et 4G - possibilité d'effectuer une réclamation auprès de la ANFR (Agence Nationale des Fréquences) suite au problème de réception TV.

Le radar est mis en route depuis le 12/07/2024.

La commission numérique :

La commission cimetière :

Compte-rendu des commissions intercommunales

Questions diverses :

Rachel HOVOET : quid des deux beaucerons qui se sont échappés ? As-tu été voir les propriétaires ?

Benoît VIDAL : non.

Rachel HOVOET : comptes-tu le faire ?

Benoît VIDAL : oui, il faudrait.

Fin de séance : 22h18

Signature : Secrétaire de séance

Le Maire